

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **23 (1887)**

Heft 20

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE

XXIII^e Année.



15 OCTOBRE 1887.

N^o 20.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Biographie des Educateurs suisses: *Glaréan* (fin). — Le Lehrertag de St-Gall. — Chronique suisse. — **Vaud**: Réunion bisannuelle de la Société pédagogique vaudoise (suite). — **Neuchâtel**: Conférences générales du corps enseignant primaire neuchâtelois. — **Fribourg**: Correspondances. — PARTIE PRATIQUE: Travaux écrits des examens d'automne, à Neuchâtel, pour l'obtention du brevet primaire. — Variété.

BIOGRAPHIE DES EDUCATEURS SUISSES

**Glaréan, l'humaniste et pédagogue du XVI^{me} siècle
(1488-1563).**

(Fin.) ¹

Lorsque Glaréan se fut établi à Paris, où, grâce à l'intervention de la Diète suisse, il obtint une bourse ou *stipendium* de François I^{er}, les offres brillantes ne lui manquèrent point. On lui proposa la chaire de poésie au Collège de France. Mais en échange des avantages pécuniaires et honorifiques attachés à cette position élevée, on exigeait qu'il renoncât à son institution helvétique. Comme on le voit, les craintes qu'inspire à certains Parisiens l'invasion des Helvètes datent de loin. Mais, comme on pense, Glaréan rejeta cette proposition et mit même à son refus un ton hautain qui rappelle presque les paroles de Divico à César. Cela lui causa des ennuis que n'était pas fait pour diminuer le duel où deux de ses élèves tuèrent deux Français.

¹ Une phrase malheureuse de l'article précédent doit être corrigée comme suit : L'histoire nationale salue, comme on sait, en Egide Tschoudi son véritable fondateur et père.

Il avait cependant trouvé à Paris des amis et même un chaud protecteur dans l'évêque Etienne Poncher, un homme aussi éclairé que pieux, un vrai Mécène pour les lettrés. C'était Erasme lui-même qui avait recommandé à ce prélat le savant Glaronnais, avec lequel il entretenait depuis plusieurs années des relations d'amitié et qui avait pour lui un véritable culte. La lettre de recommandation d'Erasme à l'évêque Poncher est trop caractéristique pour ne pas trouver place dans cette notice.

« Henri Glaréan, écrivait Erasme, mon ami intime de Bâle, » est un Suisse de naissance, florissant de santé, dans l'âge de » la force et d'une activité extraordinaire. Déjà depuis quelques » années, il enseigne les belles lettres à Cologne, puis à Bâle, et » non sans grand succès. Il est maître ès-arts, non pas seule- » ment de nom, comme tant d'autres. Il est au courant de la so- » phistique, mais c'est pour la combattre qu'il l'a étudiée. La » théologie n'a pas de secrets pour lui ; il a pénétré dans son » sanctuaire, mais il s'en est retiré, quand il l'a vue dégénérer en » subtilités. Il préfère étudier le Christ aux sources mêmes du » christianisme. Dans ce dessein, il s'est adonné avec une grande » ardeur à l'étude de la littérature grecque. Ses essais comme » poète ne sont pas sans mérite ; car, jeune encore, il a reçu à » Cologne la couronne de poète-lauréat des mains de l'empereur » Maximilien. En prose, il a fait preuve de talent et d'érudition, » bien qu'il puisse lui manquer quelque chose en aisance et en » grâce. En histoire, il possède de grandes connaissances. En » géographie et dans les branches mathématiques, il est fort et » c'est même là qu'est son principal savoir. Avec tout cela, il a » les mœurs les plus pures et a horreur de la frivolité. On ne » peut découvrir d'autre défaut en lui que sa trop grande viva- » cité à attaquer les sophistes raffinés, si l'on veut y voir une » faute et non une preuve d'esprit. Il est exempt d'orgueil, très » sociable, et je puis dire qu'il n'est l'esclave d'aucun vice ; il n'est » attaché ni à l'argent, ni aux femmes, et affranchi de tout autre » engagement que celui de son baptême¹. »

Après l'établissement de Glaréan à Paris, l'évêque Poncher lui ayant laissé voir la lettre d'Erasme, l'humaniste glaronnais, tout en se réjouissant du beau témoignage que lui rendait le roi des humanistes, ne put s'empêcher d'en montrer de la confusion et dit modestement que c'était là le portrait d'un Glaréan idéal qu'il s'efforcerait de justifier par la suite.

Pas plus qu'Erasme, Glaréan n'avait les yeux fermés sur la triste situation de l'Eglise chrétienne à la fin du XV^{me} siècle et sur la nécessité d'une réforme. Comme Erasme, il avait sympathisé avec les premiers assauts de Luther et de Zwingli. Mais ensuite, comme Erasme, il se tourna contre les réformateurs quand il lui sembla

¹ *Erasmii Epistolæ*. Paris n'avait alors qu'un évêque ; l'archevêché vint plus tard.

qu'ils allaient trop loin et devenaient révolutionnaires. De même qu'Erasme encore, et avant lui, Glaréan quitta la ville de Bâle, où Écolampade triomphait, pour aller s'établir dans la ville universitaire voisine de Fribourg en Brisgau (1529).

Attaché à cette université en qualité de professeur ordinaire de poésie avec 52 florins de traitement, Henri Loriti ouvre, comme à Bâle et à Paris, une pension de jeunes gens de famille auxquels il explique Homère et Ovide, pendant qu'à l'Université il explique et commente Tite-Live. Il travaillait aussi à une Chronologie de l'histoire romaine.

Erasme ayant rejoint Glaréan dans le chef-lieu du Brisgau, ces deux ennemis de la réforme protestante semblaient devoir ne faire qu'un dans leur amour pour les lettres et la manière de comprendre la vérité. Au commencement, en effet, Erasme parlait de Glaréan à ses amis, comme autrefois dans sa lettre à l'évêque Poncher.

« La théologie, écrivait-il, ne brille pas ici ; en échange, Glaréan fait fleurir toutes les branches des lettres. » Et dans une autre missive de 1532 au cardinal-évêque de Trente, Erasme ajoutait : « Outre que Glaréan allie la philosophie à la poésie, l'histoire et les mathématiques, il donne des leçons privées, de sorte qu'on peut appeler sa maison un asile des belles-lettres et un des ornements de la ville universitaire. Il mérite d'être connu et plus apprécié du roi. »

Mais peu de temps après ces paroles louangeuses, Erasme quittait Fribourg en Brisgau, brouillé avec le climat et avec certaines gens qu'il ne nomme pas, mais parmi lesquels il est aisé de deviner que Glaréan a sa place, et allait mourir à Bâle (12 juin 1536).

Resté seul à Fribourg, le professeur suisse avait aussi quelques ennuis et des tracasseries à subir. C'était au sujet de ses pensionnaires, auxquels on reprochait de faire trop de bruit dans la maison, de sortir la nuit, de porter l'épée et de se draper dans leurs manteaux à la façon des nobles. Le sénat académique intervint même pour réduire à deux heures par jour les récréations des *Glaréanistes*. On avait dansé dans la maison de Glaréan un jour de fête ; l'Université envoya son bedeau pour faire cesser ce divertissement peu convenable à pareil jour. Et cependant, ceux qui se montraient si sévères pour les élèves de l'illustre professeur, toléraient à l'Université la formation d'une *Tribu de fous* dont il fallut réprimer les désordres par la prison. Pour surcroît de disgrâce, Glaréan, mal récompensé de son ardent catholicisme, se voyait dénoncé, comme écrivain dangereux et fauteur d'hérésie, dans l'*Index* des livres prohibés par la cour de Rome. Mais les cantons catholiques intervinrent en sa faveur et songaient même à le mettre à la tête de l'enseignement dans leur pays. Cependant Glaréan, en dépit de quelques vexations, se trouvait bien à Fri-

bourg, où son enseignement était si couru que la salle où il faisait ses cours ne pouvait contenir tous ses auditeurs. Chose étonnante qu'à une époque où la Suisse catholique aurait eu tant besoin de forces intellectuelles, elle n'ait pas su utiliser à son profit les talents d'un Glaréan ! Il en sera de même, quelques années plus tard, de l'historien et poète fribourgeois Guillimann, réduit, comme Glaréan, à demander une position à l'Université de Fribourg en Brisgau.

C'est dans cette ville que, dans la nuit du 28 mars 1563, s'éteignit, dans sa cinquantième année d'enseignement et la trentième année de son professorat, le célèbre humaniste et pédagogue. Il laissait la renommée d'un grand lettré et d'un excellent maître, aimé de ses élèves, nonobstant quelques inégalités d'humeur qu'expliquent les vicissitudes de sa vie, et une originalité de caractère qui touchait parfois à l'excentricité. Les amis de Glaréan nous en ont conservé quelques traits saillants. Lors de son arrivée à Bâle, en 1514, les professeurs de l'Université se montraient mal disposés pour lui, et un jour où il y avait des thèses publiques dans l'Aula, ils n'avaient pas compris Glaréan dans l'invitation et ne lui avaient pas réservé de place. Mais quelle fut leur stupéfaction en voyant leur collègue dédaigné pénétrer dans l'Aula monté sur un cheval, aucuns disent sur un âne. C'est en vain qu'on chercha à l'éloigner. On dut, au milieu des rires des uns et des imprécations des autres, remettre la dispute à un autre jour, où le maître ès-arts et poète-lauréat Glaréan occupa la place qui lui était due.

C'était un autre jour, encore à Bâle. Des Italiens de distinction avaient demandé à voir l'humaniste dont le nom était venu jusqu'à eux. Glaréan accéda à leur désir et les reçut dans son appartement orné pour la circonstance, le laurier du poète autour du front et l'anneau au doigt, mais sans adresser la parole aux visiteurs. Sur quoi ceux-ci se retirèrent très mécontents et se plaignirent aux disciples du singulier accueil de Glaréan. Ce dernier, informé de leurs plaintes, se justifia en disant : « Mais, ils » n'ont demandé qu'à me voir, et je me suis rendu à leur vœu. » Puisqu'ils désirent me parler, ils n'ont qu'à me le faire dire, » et je m'exécute de bonne grâce. » Sur la réponse affirmative de ces étrangers, Glaréan n'attendit pas qu'ils vinssent à lui, il alla lui-même à eux, passa une journée entière dans leur société et les laissa charmés de sa bonne humeur et de sa conversation spirituelle.

Quel dommage que le regretté et brillant auteur de l'*Histoire de la littérature moderne* et du beau volume de *La Réforme de Luther à Shakespeare*, Marc-Monnier, ait été si peu suisse dans ses ouvrages, et que son long enseignement parmi nous ne l'ait pas rendu plus soucieux de nos richesses littéraires ! Quelle matière à traits spirituels et à saillies ingénieuses, que cette vie de

Glaréan!... Mais Marc-Monnier l'a ignorée comme bien d'autres choses qui n'eussent pas déparé ses deux livres sur la *Renaissance*, tout en mettant en relief notre littérature nationale.

A. DAGUET.

LE LEHRERTAG DE SAINT-GALL

ou la seizième assemblée générale du « Schweizerische Lehrerverein ».

Ah ! les belles journées que celles que nous avons eues à St-Gall, c'est-à-dire la cité à laquelle a donné son nom le plus grand des missionnaires d'Irlande, après Colomban ! Belles journées, vraiment, et par l'éclat du soleil qui favorisait la réunion, et par l'entrain joyeux des participants, et par la cordiale hospitalité de la brave population de la ville de la Steinach. Mille instituteurs se pressaient le 26, à neuf heures du matin, dans la vaste et élégante église de St-Laurent et entonnaient d'une voix sonore et solennelle le chant religieux de Nægeli : « Nous croyons tous en un Dieu » (*Wir glauben alle an einen Gott*). — Puis la séance s'ouvrait sous la présidence de M. le landamman Curti, digne héritier de l'ancien landamman Curti, retiré à Constance. Après un coup d'œil jeté sur les progrès du développement scolaire en Suisse et à St-Gall en particulier, il terminait par le chaleureux éloge de Pestalozzi, proposé comme un modèle à suivre par tous les instituteurs, catholiques et protestants.

Après le discours d'ouverture, la parole était donnée à M. Ed. Balsiger, directeur de l'Ecole normale de Rorschach, pour faire rapport sur la première et importante question de *la meilleure organisation de l'Ecole en vue des exigences de la société actuelle*. M. Balsiger fait reposer avec raison le bonheur et la prospérité des peuples sur le *travail* et la *moralité*. Mais c'est d'un travail intelligent qu'il s'agit, et le savoir a besoin de la volonté pour se traduire en action utile à l'individu, à la famille et à l'Etat. M. Balsiger n'est heureusement pas de ces hommes du *Verstand* qui croient que l'intelligence suffit. A l'entendement il veut joindre la culture du cœur et de la bienveillance, ou ce que l'orateur appelle en allemand *die intensive Bildung des Gemüths*. Nous sommes bien loin, comme on voit, de ces instituteurs zuricois qui, dans un Synode de leur canton, ne se gênaient pas de dire qu'il ne fallait cultiver dans les écoles que l'intelligence et la raison ; que la culture du sentiment et de l'imagination n'était propre qu'à former des hommes faibles, crédules, superstitieux.

Les moyens à mettre en œuvre pour la culture humaine sont, d'après M. Balsiger : la nature, la religion et l'art. Les principes didactiques qu'il énonce ne diffèrent d'ailleurs pas sensiblement de ceux que nous avons souvent énumérés dans cette feuille. Il

insiste sur la libre activité de l'élève auquel ne suffit pas l'enseignement du maître; l'exercice, l'application, la pratique, en un mot, est indispensable.

Dans la discussion qui suit la lecture du consciencieux rapport de M. Balsiger, M. Wiget, directeur d'une institution privée à Rorschach et l'un des représentants les plus autorisés de la Méthode Herbart-Ziller, trouve que le caractère éthique ou moral de l'école aurait dû être plus accentué et l'exemple de Jésus-Christ mis en relief plus qu'il ne l'a été dans le rapport.

M. Seidel, instituteur allemand d'origine, naturalisé dans le canton de Glaris, et qui avait déjà plaidé au Congrès du Hâvre la cause de l'introduction du travail manuel dans cette assemblée, revient sur ce sujet et trouve que le travail manuel n'est pas assez apprécié dans la Suisse orientale. Il s'attire une réplique très vive de M. Largiader, ancien directeur d'Ecole normale, qui rappelle à M. Seidel et lui montre pour ainsi dire du doigt les merveilles accomplies par le travail manuel le plus intelligent et le plus général justement dans ces cantons de Saint-Gall et d'Appenzell.

La séance terminée, la Société est contrainte par le manque de locaux suffisants à se partager en deux pour le banquet. Pendant que les uns vont à St-Léonard, d'autres s'attablent au Schützengarten. Tandis que la première de ces agapes est présidée par le landamman Saxer, un autre haut magistrat, le landamman Curti, préside la seconde.

Dans les banquets règne un sentiment de joie et de cordialité que ne trouble aucun de ces cris, aucun de ces mouvements excessifs habituels aux assemblées nombreuses. Les chants patriotiques alternent avec les sons de la musique de St-Gall et les discours des orateurs qui se succèdent.

Dans le banquet du Schützengarten, l'un d'eux, M. Franz Dula, l'ancien directeur de l'Ecole normale de Wettingen, ayant porté un toast au *développement de l'école en dehors de toute ingérence cléricale*, un membre du clergé, M. le doyen Schöenholzer, rappelle les services rendus à l'école par les Girard, les Niederer d'Appenzell, Roth de Soleure, Meyer à St-Gall et d'autres ecclésiastiques des deux confessions. Il oppose à l'idée de l'école laïque proclamée par le professeur lucernois celle de l'accord entre le presbytère et l'école.

Même vie dans le banquet de St-Léonard, où le landamman Saxer, portant le toast à la patrie, montre la nécessité de l'union entre l'Etat et l'école, dans un pays républicain surtout. « Dites-moi, s'écrie l'orateur, où en sont les écoles d'un pays, et je vous dirai où en est l'Etat lui-même et la condition heureuse ou malheureuse de ses habitants. »

Or, M. Saxer estime qu'en dépit des ombres qui obscurcissent ça et là le tableau de notre instruction populaire, la situation de

l'école suisse ne laisse pas d'être réjouissante. Sans doute, ajoute-t-il, le contrôle de la Confédération n'est pas suffisant. Mais si le peuple suisse s'est prononcé contre le *Schulvogt* ou secrétaire fédéral, transformé en *bailli* pour la circonstance, ce n'est pas que l'on soit hostile à l'instruction publique, c'est tout simplement qu'en transportant le contrôle dans le chef-lieu de la Confédération, on a craint d'affaiblir l'intérêt que les populations portent à l'école.

Cette opinion optimiste n'a pas l'air de convaincre l'assemblée, mais elle l'accepte comme une fiche de consolation et un gage d'espérance pour l'avenir.

M. le colonel Dürler, qui prend ensuite la parole, pense que nous avons besoin d'un peuple qui pense et que le pays a le droit d'exiger de ses instituteurs qu'ils travaillent à former un tel peuple.

Aux chants et aux discours sérieux se mêlaient des productions de circonstance d'un humour piquant qui égaie l'assemblée, et où nos frères allemands excellent. (A suivre.)

CHRONIQUE SUISSE

Le Conseil fédéral a nommé à l'Ecole polytechnique un professeur d'histoire générale et de géographie dans la personne d'un Français, M. Petit, professeur au lycée de Rouen. C'est pour faire droit, dit-on, au vœu exprimé depuis longtemps et à plusieurs reprises par les anciens élèves de l'Ecole. Ce vœu avait également fait l'objet d'une observation présentée au Conseil national, où on avait insisté sur la convenance de choisir ce professeur dans la Suisse française. Il n'a pas été tenu compte de cette observation, qui avait cependant sa raison d'être, attendu que ce n'est pas précisément le point de vue qui a dominé jusqu'ici dans les nominations de professeurs à l'Ecole polytechnique fédérale¹. Il y aurait aussi quelque chose à dire sur la réunion de deux enseignements comme celui de l'histoire générale et de la géographie. Que dans un gymnase ou une école réelle, on combine ces deux enseignements, cela se conçoit. Mais dans une Ecole supérieure, chacun de ces enseignements demande un professeur spécial.

— A la suite du grand malheur qui a frappé M. Wettstein, directeur de l'Ecole normale de Kussnacht (Zurich), ce savant distingué a donné sa

¹ Une preuve que la Suisse française compte assez d'hommes capables pour les hautes fonctions enseignantes nous est fournie par la *Revue* de Lausanne dans un de ses derniers numéros, où elle énumérait les professeurs vaudois d'origine qui occupent des chaires dans les Universités et les autres établissements d'instruction supérieure à Leipzig, Bonn, Prague, Bâle, etc., etc. On pourrait en dire autant d'autres cantons dont les fils sont réduits à chercher à l'étranger les positions qu'on leur refuse chez eux. C'est l'Allemagne, chose digne de remarque, qui se montre la plus large envers les Suisses. La France, au contraire, la France républicaine, est d'un rare exclusivisme à notre endroit et on n'y admet à l'enseignement public, primaire même, que celui qui a cinq ans de domicile et s'est fait naturaliser. Les malheurs de la France en 1871 expliquent et justifient un peu cet exclusivisme. On veut des hommes dévoués et sûrs. Mais la Suisse ferait bien d'avoir un peu de ce patriotisme de clocher qui lui manque parfois.

démission des fonctions de rédacteur en chef de la *Schweizerische Lehrerzeitung*.

Le bureau du comité central unanime a adressé à M. Wettstein la prière de revenir d'une décision qui priverait la Société et son organe du concours essentiel de son principal membre. Le comité saisit cette occasion pour exprimer encore à M. Wettstein sa profonde sympathie pour l'horrible coup qui lui a enlevé deux fils qui étaient la joie, l'orgueil et la consolation de sa vie laborieuse et féconde en œuvres utiles.

Ont signé : MM. Utzinger, maître secondaire à Neumunster (Zurich); Dula, ancien directeur de l'Ecole normale de Wettingen (Argovie); Ruegg, professeur de pédagogie à l'Université de Berne; Heer, inspecteur d'écoles à Mittlôdi (Glaris); A. Daguet, professeur de pédagogie à Neuchâtel; Gunzinger, directeur de l'Ecole normale de Soleure, et Balsiger, directeur de l'Ecole normale de St-Gall.

A. D.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

Réunion bisannuelle de la Société pédagogique vaudoise.

(Suite.)

La discussion, généralement intéressante, a été sur certains points très animée, parfois même un peu vive. Cependant plusieurs conclusions importantes ont été admises sans aucune discussion, bien qu'elles diffèrent totalement des dispositions qui nous régissent actuellement; c'est, sans doute, la preuve que la réalisation de ces vœux est unanimement désirée par le corps enseignant vaudois. Nous essayerons de montrer en quoi les conclusions votées s'éloignent de la loi du 31 janvier 1865.

ECOLÉS. Tandis que la loi actuelle ne prévoit que l'école *primaire*, prenant l'enfant à 7 ans et le conduisant jusqu'à l'âge de 16 ans, qu'elle ne parle des *écoles enfantines* que pour déclarer qu'elles ne sont point interdites (Art. 12. Les écoles enfantines sont facultatives), l'assemblée, d'accord avec les conclusions du rapport, demande l'organisation des écoles suivantes :

a) *Ecoles enfantines* « dans toute commune comptant une population supérieure à 400 âmes. » Ces écoles, qui recevraient les enfants de 4 à 7 ans, devraient être gratuites, mais leur fréquentation ne serait pas rendue obligatoire; elles seraient placées sous la direction et le contrôle des autorités scolaires.

Cette disposition est combattue par *M. Renaud, de Mont*, qui estime que ces écoles nuisent au développement physique du jeune enfant, et qu'en provoquant un développement intellectuel prématuré, en faisant des enfants prodiges, elles sont loin d'être utiles à l'école primaire.

Il est facile au rapporteur général de démontrer que ce ne sont point de telles écoles qu'il préconise, mais que les conclusions proposées ont au contraire pour but d'amener une transformation de ces écoles, en tenant compte des besoins physiques, intellectuels et moraux du jeune âge.

Quelque sentiment qu'on ait à ce sujet, on ne peut que reconnaître la nécessité impérieuse des écoles enfantines, à la campagne aussi bien qu'à

la ville ; tous nos regrets, toutes nos déclarations de principes n'empêcheront pas la grande majorité des familles de négliger l'éducation de leurs enfants. D'ailleurs l'absence d'obligation de fréquenter ces écoles laisse toute liberté à ceux qui préfèrent employer d'autres moyens pour l'éducation de leurs enfants. Puisque ces écoles sont nécessaires, ne faut-il pas travailler à les organiser d'une manière rationnelle en les plaçant dans les meilleures conditions hygiéniques, en mettant à leur tête des personnes capables de comprendre et de diriger le développement physique et intellectuel du jeune enfant ? C'est incontestable. Il est également incontestable que l'Etat est seul en mesure de réaliser ces progrès. La grande majorité de l'assemblée partage cette opinion et adopte les conclusions dont les points essentiels sont rappelés ci-dessus.

b) *Ecoles primaires* dont la fréquentation serait obligatoire dès l'âge de 7 ans et jusqu'à concurrence d'un nombre minimum d'heures à déterminer. Cette disposition proposée par M. Gagnaux contrôleur des écoles de Lausanne, est adoptée en opposition à celle du rapport qui prévoyait l'âge de 15 ans comme limite à la fréquentation de l'école primaire. Dès l'âge de 14 ans, un élève pourrait être libéré de la fréquentation de l'école primaire, lorsqu'il aurait fait le minimum d'heures obligatoires et qu'il aurait prouvé par un examen qu'il a terminé son instruction primaire.

Cet examen serait subi devant une commission de district, sur un programme général élaboré par l'Etat, déterminant le minimum des connaissances nécessaires à chaque enfant. Cet examen serait également subi par tous les enfants sortant des écoles primaires. Ceux dont l'examen aurait été reconnu satisfaisant, recevraient un certificat d'études primaires.

Le maximum du nombre des élèves que peut recevoir une classe serait abaissé de 60, chiffre actuel, à 50.

Enfin, l'enseignement des ouvrages du sexe aux jeunes filles devrait être organisé dans toutes les communes.

c) *Ecoles complémentaires et professionnelles* faisant suite à l'enseignement primaire, qu'elles seraient appelées à développer et à compléter au point de vue pratique et professionnel. — Appelée à remplacer les cours complémentaires actuels et à réaliser l'introduction de l'enseignement professionnel à l'école, cette institution pourrait varier dans son organisation et son programme suivant les besoins locaux. La loi en déterminerait le programme général, le nombre minimum d'heures à y consacrer chaque année. L'instituteur chargé d'une classe primaire ne pourrait être astreint à la direction de l'école complémentaire et professionnelle ; toutefois il pourrait être appelé à y donner quelques cours.

d) *Ecoles secondaires*. Il n'est fait mention de ces écoles que pour indiquer que les élèves ne devraient y être admis qu'à l'âge de 12 ans et après avoir parcouru les 5 premiers degrés de l'école primaire, et pour demander que l'Etat encourage la création de ces écoles dans les districts et les centres populeux où il n'existe encore aucun établissement secondaire.

Ces conclusions sont adoptées sans discussion.

Il en est de même des mesures proposées relativement à l'enseignement privé : la liberté de l'enseignement serait garantie sous les réserves suivantes : Toute personne qui voudrait ouvrir une école serait tenue d'en avertir l'autorité scolaire et de fournir un certificat de bonnes mœurs délivré par la Municipalité de son domicile ; le local affecté à l'école devrait être suffisant et salubre ; le maître ou la maîtresse d'une école privée devrait fournir à la Commission des écoles la liste de ses élèves et tenir cette

autorité au courant de toutes les mutations qui se produiraient dans sa classe.

L'autorité scolaire aurait le devoir de s'assurer que l'enseignement donné dans les écoles privées ou à domicile est équivalent à celui des écoles publiques, ce qui n'est que la confirmation des dispositions de la loi de 1865. (A suivre.)

NEUCHÂTEL

Conférences générales du corps enseignant primaire neuchâtelois.

Ces conférences officielles et annuelles ont eu lieu dans l'ancienne salle du Grand Conseil, les 23 et 24 septembre dernier. 120 instituteurs et 70 institutrices ont assisté à ces séances et ont prouvé, par leur présence, tout l'intérêt qu'ils portent aux questions scolaires.

M. le conseiller d'Etat J. Clerc, dans son discours d'ouverture, a indiqué les grandes lignes de l'avant-projet de loi concernant l'instruction primaire. Les applaudissements qui ont accueilli ce discours ont prouvé à l'honorable chef du Département de l'Instruction publique que les instituteurs sont partisans des réformes annoncées.

Nous ne voulons pas analyser ici le discours de M. Clerc, ni même en donner un résumé, nous réservant d'y revenir lorsque nous aurons en mains le projet de loi et que nous pourrons l'étudier avec tout l'intérêt qu'il comporte.

— Le texte des questions étudiées par les sections et discutées dans les conférences ayant été publiées dans le n° 18 de l'*Educateur*, nous nous dispenserons de les reproduire.

M. Ph. Ducommun, instituteur à Couvet, a présenté sur la 1^{re} de ces questions un rapport général fort bien rédigé.

Les conclusions suivantes, présentées par le rapporteur, ont été adoptées à une grande majorité, après d'intéressantes discussions.

1. « Le livre de lecture le plus pratique, composé de plusieurs volumes appropriés aux différents degrés de l'école primaire, est celui qui est le plus à la portée de l'intelligence des enfants, qui excite leur intérêt tout en contribuant à leur développement intellectuel et moral. — Dans ce but, il doit contenir des sujets d'instruction générale, extraits des œuvres de nos meilleurs écrivains, et doit être rédigé à un point de vue essentiellement littéraire.

2. « Les manuels actuellement en usage seront revisés sur un plan uniforme et bien gradués. Il est nécessaire d'en simplifier la partie scientifique et d'en développer la partie littéraire, en faisant une plus large part aux sujets d'histoire nationale, de géographie et d'instruction civique.

3. « Chaque élève doit être pourvu d'un livre de lecture.

4. « Pour varier les leçons et l'enseignement, chaque classe des degrés supérieur et moyen devrait être pourvue de plusieurs manuels de lecture différents.

La 5^e conclusion du rapporteur a été rejetée et remplacée par la suivante : « Un manuel renfermant les éléments indispensables des différentes branches du programme primaire rendrait de réels services à l'école populaire. »

Cette conclusion a été présentée et défendue par M. L. Latour, inspecteur scolaire. Nous sommes très heureux, pour notre part, que cette der-

nière proposition ait rallié la majorité du corps enseignant. Il en résultera nécessairement ces deux avantages immédiats : 1° les programmes (contre la surcharge desquels chacun s'élève) devront être sérieusement revus ; et 2° le champ à parcourir dans chaque branche, ce qui constitue l'*instruction indispensable*, sera nettement déterminé. Ce sera un progrès réel¹.

Puis la conférence adopte encore, en opposition à la 6^e conclusion du rapporteur, la proposition suivante, formulée par M. Scherf, instituteur à Neuchâtel : « *Un journal de lecture, adopté comme complément du livre de lecture, sera fondé, sans toutefois que l'abonnement en soit obligatoire pour les élèves de nos écoles.* »

Le rapporteur général sur la 2^e question est M. Henri Blaser, ancien instituteur, actuellement rédacteur du *Réveil*.

Ce rapport consciencieux est favorable au système dit de la rotation des maîtres. Malgré l'éloquente plaidoirie du rapporteur, l'assemblée repousse ses conclusions et adopte une proposition de M. A.-P. Dubois, directeur des écoles du Locle, qui recommande une grande prudence dans les essais qui pourraient être faits de ce système de rotation.

Ces conférences nous ont laissé, comme toujours, une bonne, une excellente impression. On en sort fortifié, encouragé et pleinement convaincu que les éducateurs de notre jeunesse sont à la hauteur de leur tâche ; qu'ils représentent une des forces vives du pays. On se sent pris d'admiration et de respect à la vue de ces vénérables doyens, nombreux aujourd'hui, qui portent allègrement le poids des années et un intérêt si grand à toutes les questions scolaires. Chez eux le cœur, le zèle, le dévouement augmentent avec les années ; ils restent les vaillants pionniers du devoir.

Puisse leur noble exemple être suivi par tous ceux qu'ils ont devancés dans la carrière de l'enseignement populaire !

L. L.

FRIBOURG

Correspondances.

A la fin de juillet dernier, M. Biolley, instituteur à Lugnorre, tombait mort à Nant, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Pendant vingt-cinq ans, il avait supérieurement accompli sa tâche dans sa commune. L'imposant convoi qui l'a accompagné à sa demeure dernière prouvait les regrets unanimes de tous ceux qui l'ont connu et apprécié.

A propos de son remplacement il s'est passé des choses si étonnantes qu'on a peine à y croire. Voici les faits : d'abord une grande partie de la population pensa ne pouvoir mieux montrer ses sympathies à la famille du défunt qu'en appelant au poste d'instituteur à Lugnorre M. Biolley fils, maître de français à Berlin, revenu pour l'enterrement de son père. Il est pourvu d'un brevet d'instituteur.

Un article de la loi sur l'instruction publique fribourgeoise prévoit le cas de *repourvue* d'une place par voie d'appel et la nomination provisoire pour un an. Soixante-douze citoyens contre treize se prononcèrent pour ce moyen. Mais le Conseil d'Etat écarta ce vœu légitime et ordonna le concours.

¹ On sait que nous ne partageons pas sur ce point l'opinion de notre ami M. Latour. Nous en avons donné les raisons dans un précédent article. Nous trouvons que le manuel unique, à moins d'être très volumineux, favorise l'instruction superficielle.

(Note de A. Daguet.)

Ce concours eut donc lieu le 6 septembre dernier. Quatre postulants se présentèrent, dont deux Fribourgeois et deux Neuchâtelois. L'un de ceux-ci, par suite de son examen plus brillant que celui de ses concurrents, fut nommé à l'unanimité de la Commission d'école, du Conseil communal (Municipalité) et des trois délégués de l'Instruction publique. Il fut avisé de se tenir prêt à entrer en fonctions pour le 15 ou le 20 octobre.

Restait la ratification du Conseil d'Etat, ou si vous voulez de M. Python, directeur de l'Instruction publique.

Avec la patience qui caractérise le peuple fribourgeois, la population de Lugnorre attendit jusqu'au 24 septembre. Savez-vous ce qu'elle apprit alors ? — Je vous le donne en cent..... en mille. — Elle apprit qu'il était question de nommer celui des concurrents qui s'était montré le plus faible, un Fribourgeois, M. P. F. — Alarmés, les citoyens en charge envoient immédiatement une députation auprès du préfet du district pour informations et pour demander que l'autorité ne donne pas suite à ce projet. Elle est renvoyée avec des paroles évasives. Une seconde députation se rend à Fribourg, auprès de M. Python, chef du Département. Celui-ci les reçoit poliment mais très froidement et leur déclare qu'il ne changera pas une ligne à son rapport au Conseil d'Etat. Une troisième tentative est faite le lendemain par les autorités communales auprès du président du Conseil d'Etat, M. Menoud. C'était le mardi 27 septembre. Ce magistrat écoute, comprend, a l'air de compatir, mais ne promet rien et laisse les envoyés rentrer à Lugnorre avec la déclaration « qu'il n'est point de mode à Fribourg d'aller à l'encontre des propositions d'un chef de Direction. » « Demain », leur dit-il, « le Conseil d'Etat s'assemble à 10 heures ; à 11 h. vous aurez notre réponse télégraphique. » — En effet, le mercredi matin, à 10 h. 50 minutes, une dépêche annonce la nomination de M. P. F.

Dès ce jour, un drapeau noir portant ces mots : « Pleure, pauvre village » flotte sur l'école remise à neuf depuis l'incendie partiel de l'hiver dernier.

Une vraie consternation règne dans la contrée. Les parents se refusent à envoyer leurs enfants chez un maître imposé d'une si brutale façon.

Un habitant du Vully.

— Dans une autre correspondance datée de Fribourg, on nous dit entre autres :

« M. Python, directeur de l'Instruction publique, vient d'écarter des fonctions de directeur des écoles municipales M. l'abbé Schneuwly, pour le remplacer par un autre abbé selon son cœur, M. Séraphin Morel. Mais le Conseil communal de la ville de Fribourg crut devoir supprimer le poste d'inspecteur ou de directeur. Sans se laisser déconcerter par cette mesure, l'abbé Morel a ordonné aux instituteurs de lui obéir. — Voilà les pauvres régents placés entre l'enclume et le marteau. A qui obéir ? A l'Etat représenté par M. Morel, ou au Conseil communal ? M. Schneuwly n'était certes pas un pédagogue, mais il est homme d'esprit et d'un commerce très agréable. Quant à M. Séraphin Morel, son plus grand mérite consiste, dit-on, dans l'ardeur de ses convictions *libertardes*. »

PARTIE PRATIQUE

Travaux écrits des examens d'automne, à Neuchâtel, pour l'obtention du brevet primaire ¹.

I. DICTÉE

L'Océanie moderne.

De tous les indigènes de l'Océanie, ceux d'Api ² et de Tanna sont les plus réfractaires à la civilisation. Grands, forts, bien découplés, ils sont toujours prêts à se battre, tous pourvus de fusils, de poudre et de balles qu'ils achètent aux trafiquants en échange du copra. Le copra est l'enveloppe de la noix de coco découpée en tranches et séchée au soleil sur des tréteaux de bois. Il se paye à Sydney de deux cent quatre-vingt-quinze à trois cent dix francs la tonne.

Quelque belliqueux que soient les naturels de ces îlots, leurs instincts guerriers n'excluent pas une forte dose de prudence. Ils tendent des pièges à leurs ennemis, dressent des embûches, des guets-apens ³, mais attaquent rarement à découvert. Depuis quelque vingt ans, séduits par les offres des trafiquants, ils commencent à émigrer, soit comme travailleurs à gages, soit comme marins. Ils visitent les archipels voisins et reviennent dans leur île avec un petit pécule. Très fiers de quelques notions rudimentaires de civilisation, qu'ils ont acquises au contact des blancs, ils débarquent sur la plage, avec un de ces coffres en bois de cèdre, fort en usage en Australie, comme le firent Dick et Joe, matelots à bord du *Caledonia*, qui célébrèrent leur retour par de grands pique-niques ⁴ auxquels tout le village avait été convié.

La civilisation revêt d'étranges formes en passant par un cerveau comme celui de ces deux voyageurs, et l'on ferait un livre curieux avec le récit des impressions qu'elle y avait laissées.

Ce qui les avait le plus frappés à Sydney, par exemple, où ils n'avaient d'ailleurs passé que deux jours et demi, c'était d'avoir vu les femmes se promener, ne faisant rien, tandis que les hommes se démenaient comme des possédés; il leur en était resté des doutes très sérieux sur la supériorité prétendue des blancs; ce qu'ils avaient vu de pipes, de tabac, d'allumettes, leur avait laissé une prodigieuse idée de la richesse de la ville et de ses habitants. Le reste avait glissé sur leur esprit comme la pluie sur les plumes d'une cane.

Quiconque, d'ailleurs, a observé de près ces races primitives, a pu remarquer que notre civilisation ne produit nullement sur elles l'effet d'éblouissement que nous supposons. Il en est d'elles comme des enfants qui, en présence d'un paysage merveilleux, n'ont d'yeux que pour une fleurette ou un caillou qui les charme; ou qui, après avoir jeté sur l'océan un coup d'œil distrait, s'arrêtent émerveillés devant un crabe qui fuit vers un ro-

¹ Ces examens ont eu lieu du 6 au 8 octobre; 11 aspirants et 13 aspirantes les ont passés. Il a été délivré 21 brevets de premier degré (9 aspirants et 12 aspirantes), 2 brevets de second degré (1 aspirant et 1 aspirante); enfin 1 aspirant n'a pu obtenir de brevet.

² Les noms propres ont été épelés.

³ *Guets-apens*, ce mot au pluriel offre un vrai guet-apens; car, selon Littré, il doit se prononcer sans faire sentir l's; aussi doit-on croire que l'on n'a pas compté pour faute l'erreur si facile à commettre en pareil cas, et qui induirait en erreur plus d'un des examinateurs eux-mêmes.

⁴ Littré donne cette orthographe, mais l'Académie écrit « des pique-nique. »

cher, devant un coquillage qui les tente. Quelles que soient les merveilles dont nous sommes si fiers, il faut tout au moins une intuition vague des difficultés vaincues et des problèmes résolus pour les apprécier. Elles parlent à nos sens à travers notre esprit, et l'enfant des tropiques débarqué à Londres ou à Paris, n'est frappé tout d'abord que par une foule de détails qui le choquent; par le bruit, la foule dans les rues, l'air étouffé, les maisons hautes et sombres, et surtout par l'absence d'objets familiers sur lesquels puisse reposer sa vue.

Aucun aspirant ni aspirante n'a obtenu la note supérieure 10 donnée à une composition d'orthographe sans faute; un aspirant n'a pu obtenir de point; la moyenne des notes des 23 autres a été de 7,3, équivalant à « satisfaisant. »

II. COMPOSITION

Sujet donné : *Le Courage*. (Moyenne des notes : 7.)

III. ARITHMÉTIQUE ¹

Question théorique commune aux aspirants et aux aspirantes : « Quels nombres faut-il ajouter aux deux termes d'une fraction pour qu'elle ne change pas de valeur ? »

a) *Problèmes pour les aspirants.*

1. Un trapèze a pour surface 315 m. La grande base vaut 23 m. de plus que la petite et la hauteur est la moitié de la petite base. Quelles sont les autres dimensions ?

2. Un champ rectangulaire de 36 m. sur 48 aura l'un de ses angles coupé par un chemin dont la largeur est de 4 m. et dont la direction est perpendiculaire à la diagonale passant par cet angle. L'un des côtés du chemin passe au sommet de l'angle. Quelle sera la surface à exproprier ? (Moyenne des notes : 8,9.)

b) *Problèmes pour les aspirantes.*

1. Un chemin de fer a été établi au moyen d'un capital de 6 000 000 fr. formé de 6000 actions de 1000 fr. émises au cours de 950 fr. Pendant la première année les frais d'exploitation ont absorbé 1 170 000 fr., et les bénéfices représentent les $\frac{10}{49}$ de la recette totale. On verse encore le 10 % des bénéfices au fonds de réserve. Quel intérêt recevra chaque action et quel taux représente cet intérêt en tenant compte du cours d'émission ?

2. Un marchand a acheté pour fr. 658,76 deux sacs de café de 172 kg. chacun; l'un des deux sacs coûte fr. 63,64 de plus que l'autre; il veut faire un envoi de 185 kg. qu'on lui payera 555 fr; combien doit-il prendre de kilog. dans chaque sac pour gagner le 50 % ? (Moyenne des notes : 7,4.)

IV. COMPTABILITÉ

I. H. a fait les affaires suivantes la semaine dernière : 1) Le 26 septembre il a reçu de Favre de Bordeaux une pièce de vin rouge de 1885, de fr. 250 suivant facture du 15 septembre; il a payé pour frais de douane et de transport fr. 41,25; — 2) Le 27 septembre il a acheté de Robert, en

¹ Nous donnerons les réponses, ainsi que celle du compte-courant, dans le prochain numéro.

ville, 2800 litres vin blanc à 60 cent. le litre et il a payé cet achat immédiatement au moyen d'une traite ou bon à vue sur la banque Berthoud, en ville; — 3) Le 28 septembre il a vendu comptant à Dutoit, en ville, 210 litres vin blanc à 68 cent. le litre et en a reçu le montant en espèces sous 5 % d'escompte. — 4) Le 29 septembre il a remis à la banque Berthoud fr. 500. — 5) Le 30 septembre il a livré à Nicoud, en ville, payables le 31 décembre, 225 litres vin rouge à fr. 1,30. — 6) Le 1^{er} octobre il a acheté de Bonnet, d'Auvernier, 820 litres de vin blanc à 60 cent. le litre et lui a remis à compte : 1^o en espèces fr. 100; 2^o une traite de fr. 292,50 qu'il a faite le même jour sur Nicoud, en ville, au 31 décembre, pour régler son compte avec ce dernier.

Etablir le journal des opérations ci-dessus, ainsi que le compte de caisse balancé le 1^{er} octobre au soir, sachant que le matin du 26 septembre H. avait en caisse fr. 830.

II. Etablir le compte-courant suivant : Durand a versé à la banque Du-bois et C^{ie} le 30 septembre en espèces fr. 1850 et le 9 octobre fr. 3200. La banque lui a remis en espèces le 1^{er} décembre fr. 4000 et le 2 décembre un effet de fr. 650 payable le 15 janvier. Enfin, la banque l'a débité de fr. 4 pour frais de renseignements. Que lui revient-il fin décembre, intérêt 3 1/2 %, mois de 30 jours, sans commission ? (Moyenne des notes obtenues : Aspirants : 8,6 ; aspirantes : 7,3).

VARIÉTÉ

La laitière et le pot au lait.

Chacun connaît la charmante fable de La Fontaine, *la laitière et le pot au lait*. Ce que l'on sait moins, ce sont les migrations de cet apologue et de plusieurs autres qui sont dans toutes les mémoires. Elles ont été racontées par Max Muller dans ses *Essais de mythologie comparée*, 1873. C'est un abrégé de cette monographie que je me permets de mettre sous les yeux des lecteurs de l'*Educateur*.

La Fontaine, en tête du 7^{me} livre de ses fables, édition de 1678, dit qu'il a tiré le sujet de la plupart de ses fables de Pilpay, sage indien, dont le livre a été traduit dans toutes les langues. Il faut donc chercher du côté de l'Inde et dans l'antique littérature de ce pays, l'original de notre apologue. On trouve, en effet, dans un recueil de fables sanscrit le conte suivant :

« Il y avait quelque part un Brahmane dont le nom signifiait *un avaré de naissance*. Il avait en mendiant amassé une grande quantité de riz ; après en avoir pris ce qu'il fallait pour son repas, de ce qui restait, il remplit un pot. Il accrocha ce pot à une cheville enfoncée dans le mur, plaça son lit au-dessous, et les yeux fixés toute la nuit sur ce vase, il songeait : « Ah ! ce pot est en vérité plein de riz jusqu'au bord. S'il y avait maintenant une famine, j'en tirerais certainement une centaine de roupies ! Avec cela j'achèterai une paire de chèvres. Elles feront des petits au bout de six mois, et j'aurai ainsi un troupeau de chèvres. Alors, avec les chèvres, j'achèterai des vaches. Aussitôt qu'elles auront vêlé, je vendrai les veaux ; ensuite avec les vaches j'achèterai des buffles ; avec les buffles, des juments. Quand les juments auront mis bas, j'aurai une grande quantité de chevaux, et quand je les vendrai, une grande quantité d'or. Avec cet or, j'achèterai une maison à quatre corps de logis, et alors un Brahmane viendra chez moi et me donnera en mariage sa fille, une beauté, qui aura une grosse dot. Elle mettra au monde un fils, et je l'appellerai Somasarman. Quand il sera assez grand pour que je le fasse sauter sur mes genoux, je m'assiérai avec un livre derrière l'écurie, et tandis que je serai occupé à lire, l'enfant me verra, s'élancera du giron de sa mère, et courra vers moi pour que je le fasse sauter sur mes genoux ; il viendra trop près des pieds des chevaux, et plein de colère, j'appellerai ma femme : « Prenez l'enfant, prenez-le. » Mais elle, absorbée par quelque soin domestique, ne m'entend pas. Alors je me lève et lui donne un coup de pied comme

celui-ci. » En rêvant ainsi, il donne un coup de pied et brise le pot. Tout le riz tombe sur lui et l'enfarine. C'est pourquoi je dis : « Celui qui fait des projets insensés pour l'avenir, sera tout barbouillé de blanc comme le père de Somasarman. »

C'est là la plus ancienne torme connue de notre fable; au lieu d'une laitière, c'est un Brahmane qui occupe le centre du récit; la joyeuse cabriole de la paysanne y est remplacée par le coup de pied que le brutal donne à sa femme.

Ainsi c'est au fond de l'Orient, chez des peuples que nous considérons comme idolâtres, chez les Boudhistes, que nous avons emprunté, avec bien d'autres, ce récit qui amuse et instruit depuis des siècles la jeunesse de l'Europe chrétienne. Des contes composés il y a peut-être 2000 ans, dans un village écarté de l'Inde, donnèrent les premières leçons de morale, vulgaire, terrestre si l'on veut, mais à la portée de nos enfants.

Comment des bords du Gange sont-ils venus en Europe? — Ils furent traduits par les ordres de Chosroès, roi de Perse (531-579), en pehlvi, ancienne langue de la Perse, puis, deux siècles plus tard, à la cour du calife de Bagdad, Almanzor (754-775), du pehlvi en arabe. Cette dernière traduction nous est parvenue; voici notre fable telle qu'elle y figure :

« Un religieux avait l'habitude de recevoir chaque jour dans la maison d'un marchand une certaine quantité de beurre (c'est-à-dire d'huile) et de miel. Lorsqu'il en avait mangé ce dont il avait besoin, il mettait le reste dans une cruche qu'il pendait à un clou dans un coin de sa chambre, espérant qu'avec le temps la cruche finirait par se remplir. Or, un jour qu'il était étendu sur son lit avec un bâton à la main, et la cruche suspendue au-dessus de sa tête, il se mit à songer au prix élevé du beurre et du miel, et se dit à lui-même : « Je vendrai ce qui est dans la cruche, et avec l'argent que j'en aurai j'achèterai dix chèvres; elles me donneront un jeune tous les mois, et en y ajoutant le produit des chevreaux aussitôt qu'ils commenceront à porter, il ne se passera pas beaucoup de temps que je n'aie un grand troupeau. » Il continua à faire ses calculs, et trouva que de ce train-là, dans l'espace de deux ans, il aurait plus de quatre cents chèvres. « A l'expiration de ce terme j'achèterai, dit-il, une centaine de bêtes à corne, dans la proportion d'un taureau ou d'une vache pour quatre chèvres. Je ferai alors l'acquisition de terres, et je louerai des ouvriers pour labourer avec les bêtes et les mettre en culture. De cette manière avant cinq ans révolus, j'aurai sans doute réalisé une grande fortune par la vente du lait que les vaches donneront et par le produit de ma terre. Je m'occuperai ensuite de faire bâtir une maison magnifique et d'engager un grand nombre de serviteurs mâles et femelles. Quand mon établissement sera terminé, j'épouserai la plus belle femme que je puisse trouver. Dans le temps voulu, étant devenue mère, celle-ci me fera présent d'un héritier de mes biens. L'enfant en grandissant recevra les meilleurs maîtres que je puisse lui procurer, et, si les progrès qu'il fait dans ses études sont ce que je puis raisonnablement espérer, je serai amplement payé des peines et des dépenses que j'aurai faites pour lui; mais si, au contraire, il trompe mes espérances, le bâton que j'ai là sera l'instrument dont je me servirai pour lui faire sentir le mécontentement d'un père justement irrité. » A ces mots, il leva brusquement vers la cruche le bâton qu'il tenait à la main; il la brisa, et tout le contenu s'en répandit sur sa tête et sur son visage. »

Observons que le Brahmane est changé en saint religieux et que le coup de pied est administré au fils et non à la mère; il y a amélioration dans les mœurs.

(A suivre.)

Erratum. — Dans l'article intitulé : *Littérature élémentaire*, un vers de Boileau a été dénaturé d'étrange façon. On doit lire :

Gardez qu'une voyelle *en son chemin* heurtée.

Le mot *exactement* n'a rien à faire là.